RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit : BECKER LUBE S 100
Nom commercial

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Lubrifiant

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur: Gebr. Becker GmbH
Hölker Feld 29-31
D-42279 Wuppertal

Téléphone: (+49) 202-697-0
Téléfax: (+49) 0202-666-0855

Courrier électronique du contact pour la FDS: Pour tout renseignement sur le contenu de cette fiche technique santé-sécurité, prière de contacter **info@becker-international.com** par e-mail.

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger	:	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence	:	**Prévention:**	
		P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
		Elimination:	
		P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage supplémentaire:

EUH208 Contient: N-1-naphtylaniline. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration (%)
N-1-naphtylaniline	90-30-2 201-983-0 01-2119488704-27-xxxx	Acute Tox.4; H302 Skin Sens.1; H317 STOT RE2; H373 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0.25 - < 1

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation	:	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas de difficultés respiratoires, mettre sous oxygène. Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
En cas de contact avec la peau	:	Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
En cas de contact avec les yeux	:	Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Se rincer la bouche à l'eau. Si la victime est pleinement consciente, lui donner une tasse d'eau. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Pas d'information disponible.
Risques	:	Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Eau pulvérisée Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre sèche
Moyens d'extinction inappropriés	:	Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	La combustion produit des fumées délétères et toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers	:	Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
Information supplémentaire	:	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Le matériel peut créer des conditions glissantes.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Équipement de protection individuel, voir section 8. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Mesures d'hygiène	:	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Autres données	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Lubrifiant

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Composant	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur:
N-1-naphtylaniline	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0.12 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0.41 mg/m3
	Expositions générales	Ingestion	Long terme - effets systémiques	0.06 mg/kg
	Expositions générales	Dermale	Long terme - effets systémiques	0.06 mg/kg
	Expositions générales	Inhalation	Long terme - effets systémiques	0.1 mg/m3

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Composant	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N-1-naphtylaniline	Eau douce	Valeur: 0.0002 mg/l
	Eau de mer	Valeur: 0.00002 mg/l
	Sédiment d'eau douce	Valeur: 0.0344 mg/kg
	Sédiment marin	Valeur: 0.00344 mg/kg
	Sol	Valeur: 0.0068 mg/kg
	STP	Valeur: 100 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

: Gants en polyalcool vinylique ou en caoutchouc nitrile-butyle
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Lorsque ce produit est utilisé à températures élevées, porter un respirateur avec un filtre pour les vapeurs.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales., Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : liquide

Couleur : jaune clair

Odeur : légère

pH	:	Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	:	Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	250 °C Méthode: Cleveland coupe ouverte ASTM D 92
Limite d'explosivité, supérieure	:	Non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	0.957 g/cm3 (15.6 °C)
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	légèrement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, cinématique	:	98.5 mm2/s (40 °C)

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Stable dans les conditions recommandées de stockage. Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone et hydrocarbures imbrûlés (fumée).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,625 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin): > 5,000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composants:

N-1-naphtylaniline:
Espèce: Lapin
Méthode: Test de Draize
Résultat: Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composants:

N-1-naphtylaniline:
Espèce: Lapin
Méthode: OCDE ligne directrice 405
Résultat: Pas d'irritation des yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

N-1-naphtylaniline:
Type de Test: Test de Maximalisation
Espèce: Cochon d'Inde
Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Type de Test: Test épicutané
Espèce: Homme
Evaluation: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Résultat: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
	:	Type de Test: Des cellules ovariennes d'hamster chinois (CHO) Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Résultat: négatif
Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: test in vivo Espèce utilisée pour le test: Souris (mâle) Résultat: négatif
Mutagénicité sur les cellules germinales Evaluation	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène., Des tests sur des cultures de cellules bactériennes ou mammaliennes n'ont révélé aucun effet mutagène.

Cancérogénicité

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Cancérogénicité Evaluation	:	Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérigène.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction Evaluation	:	Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Composants:

N-1-naphtylaniline:
Voies d'exposition: Oral(e)
Organes cibles: Foie, Reins
Evaluation: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité par aspiration

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0.44 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0.68 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique Contrôle analytique: oui
Toxicité pour les bactéries	:	CE50 (Protozoa (Protozoaire)): 2 mg/l Durée d'exposition: 48 h CE50 (Bactérie): > 10,000 mg/l Durée d'exposition: 3 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 0.02 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Contrôle analytique: oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité	:	Remarques: Donnée non disponible

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique
Inoculum: boue activée
Concentration: 100 mg/l
Résultat: Selon les résultats des tests de biodégradabilité ce produit est difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 56 jr
Température: 25 °C
Concentration: 0.1 mg/l
Facteur de bioconcentration (FBC): 427 - 2,730

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4.28

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le traitement des déchets.
Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.

		En accord avec les réglementations locales et nationales. Ne pas jeter les déchets à l'égout. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Emballages contaminés	:	Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	:	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Règlement (CE) Nº 850/2004 concernant les polluants organiques persistants

Non applicable

Réglementation relative aux dangers liés aux accidents majeurs (Réglementation relative aux Installations Classées)
Directive Seveso

La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Veuillez noter que la section 3 du présent document ne répertorie que les composants dangereux requis par la réglementation relative à la communication sur les dangers dans un pays ou une région donnée. Les identifiants chimiques énumérés à la section 3 sont utilisés internationalement à des fins de communication sur les dangers et peuvent ne pas refléter ceux utilisés pour la couverture des stocks de produits chimiques dans un pays ou une région donnée. Les informations sur les stocks de produits chimiques figurant à la section 15 du présent document s'appliquent au produit dans son ensemble et devraient être utilisées lors de l'évaluation de la conformité des stocks.

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL	:	Tous les composants de ce produit sont sur la liste canadienne LIS
AICS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
ENCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
US.TSCA	:	Dans l'inventaire TSCA

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Téléphone en cas d'urgence

Europe:	All European Countries	+44 (0) 1235 239 670 (NCEC)
Asia Pacific:	East / South East Asia – Regional Number	+65 3158 1074 (NCEC)
	Australie	+61 2 8014 4558
	Nouvelle-Zélande	+64 9929 1483 (NCEC)
	Chine	+86 512 8090 3042
	Taiwan	+886 2 8793 3212 (NCEC)
	Japon	+81 3 4578 9341 (NCEC)
	Indonésie	007 803 011 0293 (NCEC)
	Malaisie	+60 3 6207 4347 (NCEC)
	Thaïlande	001 800 120 666 751 (NCEC)
	Corée	+65 3158 1285 (NCEC)
	Viêt Nam	+84 8 4458 2388
	Inde	+65 3158 1198 (NCEC)
	Pakistan	+65 3158 1329 (NCEC)
	Philippines	+65 3158 1203 (NCEC)
	Sri Lanka	+65 3158 1195 (NCEC)
	Bangladesh	+65 3158 1200 (NCEC)
Middle East / Africa:		+44 (0) 1235 239 671
North America	États-Unis d Amérique (USA)	(800) 424-9300 (CHEMTREC)
	Canada	(800) 424-9300 (CHEMTREC)
Latin America	Mexique	+52 555 004 8763
	Brésil	+55 11 3197 5891 (NCEC)
	Chili	+56 2 2582 9336 (NCEC)
	All other countries	+44 (0) 1235 239 670 (NCEC)

Information supplémentaire

La société Gebr. Becker n'est pas elle-même le fabricant. Les données indiquées se basent sur les informations de notre fournisseur et n'ont pas été vérifiées par nos soins. Nous excluons toute responsabilité allant au-delà de nos engagements.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.